

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 28

Après le mot :

« administrative »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« , d'une part, du respect de ces conditions de volume et de raccordement et, d'autre part, des contreparties en termes de performance énergétique définies aux I et IV. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.